

**Réunion publique du Conseil de quartier Bassin de la Villette
Le lundi 13 décembre 2010 à 19h30 à l'école élémentaire 9 rue Tandou**

Réunion animée par Jérôme Amory, Délégué du Maire pour le quartier Bassin de la Villette.

Renouvellement du collège « habitants » du groupe d'animation

Bilan du collège « habitants » sortant par Anne Kellershon

Points forts :

- l'investissement dans le groupe d'animation du Conseil de quartier permet de créer des échanges entre habitants et avec les associations ;
- information et concertation ;
- le groupe d'animation permet de mettre en place des initiatives, comme le Conseil de quartier sur le thème de l'environnement, qui a eu lieu en mars en présence d'associations et de chercheurs ;
- lieu d'expression pour des suggestions mais aussi pour les difficultés et les tensions
- mise en valeur des besoins par l'écoute de la parole des habitants
- mise en valeur du travail des associations
- préparation chaque année de Paris Plage

Points faibles :

- certaines suggestions réitérées ne sont pas suivies d'effets, et certains choix sont visiblement faits en amont d'une concertation avec le Conseil de quartier ;
- excès du nombre de réunions préparatoires au vu des résultats
- manque de visibilité sur le fonctionnement du budget alloué au Conseil de quartier
- prise en charge sans relais avec le Conseil de quartier de questions comme notamment les réunions avec des habitants sur le marché de Joinville

Souhaits :

- vigilance sur le problème du « vivre ensemble » ;
- poursuite du travail sur le marché de Joinville
- le devenir de la Maison Grise

Intervention de Jérôme Amory pour d'abord remercier les habitants membres du groupe d'animation de leur investissement ; regretter et relativiser les difficultés rencontrées (« on apprend ensemble en marchant ») puis souhaiter que ceux qui se représenteraient au tirage au sort sans être retenus puissent s'ils le veulent continuer à agir auprès du groupe d'animation, notamment sur des sujets qu'ils suivaient ; annoncer la mise en place d'une réunion de transmission entre les deux collèges « habitants », les sortants et les entrants ; et enfin appeler à la candidature d'habitants pour le tirage au sort.

Le cas de l'Imprimerie 168 est questionné en réponse à l'appel à candidatures comme une illustration des limites de l'action du Conseil de Quartier et du Groupe d'Animation : elle abrite depuis 14 ans des artistes, qui en ont fait non seulement un lieu de création, mais aussi un lieu de diffusion, dans un lieu classé par la Commission du Vieux Paris. Regret du vote lors du dernier Conseil d'Arrondissement qui condamne cette structure. Expression d'un sentiment de perte pour les habitants du quartier, car rien ne leur sera adressé dans le nouveau bâtiment, fin d'une expérience collective et d'un lieu de diffusion.

En réponse Jérôme Amory rappelle que la Mairie est soucieuse du devenir de cette structure et de la continuité de son apport culturel, que le projet d'aménagement sur cette parcelle comporte une trentaine de logements sociaux, que ce projet a été corrigé pour tenir compte du caractère historique du lieu et qu'il prévoit maintenant sur l'espace de l'ancienne imprimerie 6 ateliers/logements. Rappel est fait que l'association « Kill oh what ! » qui a fait classer le bâtiment pour empêcher qu'il ne soit rasé, occupe ce lieu sans en aucun cas en être propriétaire ou locataire et que les lieux n'ont jamais été mis aux normes sécuritaires et sanitaires malgré les avertissements et relances, ce qui ne peut qu'empêcher toute poursuite d'une activité ouverte au public. Précision est donnée enfin que la Mairie avait proposé il y a quelque temps déjà à l'association et aux artistes qui y vivent et travaillent des locaux situés avenue Jean Jaurès pour poursuivre leur activité dans un lieu à la topographie semblable sans s'éloigner du quartier, mais que cette proposition avait été alors refusée par eux.

Sont désigné(e)s par tirage au sort pour un mandat de deux ans :

Mathilde Labbé
Céline Reynaud
Catherine Jullien
John Colorado
Marc Finerann
Jean-Baptiste Loiseau
Eric Adjemian

Le Bassin de la Villette : les difficultés d'un espace public rénové

En préalable à ce point qui était (comme la question des populations en errance) à l'ordre du jour du précédent Conseil de Quartier, la parole est donnée sur le sujet des sans-abris (ce sujet sera d'ailleurs traité lors du premier conseil de quartier de 2011).

Il existe depuis 2/3 ans un camp de SDF quai de la Marne. La situation ne cesse de se dégrader. Une pétition a été adressée au commissariat. Souhait d'une prise en charge, ne serait-ce qu'au niveau de la propreté.

Il faut savoir que quand la propreté nettoie un site occupé par les SDF elle leur retire un certain nombre de choses qui les aident à lutter contre le froid (les cartons, par exemple). D'autre part, les agents hésitent à intervenir, de peur de se faire agresser.

La loi ne permet pas de forcer les gens à partir de la rue. Quand des gens sont en détresse dehors, appeler le 115.

Dans le compte-rendu de mandat de Bertrand Delanoë il est écrit que la DPP est chargée d'intervenir contre les incivilités. Qu'est-ce que la DPP ? Comment faire pour qu'elle intervienne ?

La DPP (Direction de la Prévention et de la Protection) est une structure municipale, qui intervient dans les espaces municipaux (équipements municipaux et espaces verts). Elle n'est pas habilitée à intervenir sur la voie publique, sauf pour faire respecter les arrêtés municipaux, notamment sur les déjections canines. A l'heure actuelle il n'existe pas de police municipale.

Il est certes difficile d'avoir la misère en bas de chez soi, mais le discours ramenant sans cesse les SDF à la menace et à l'insalubrité est insupportable. Chaque hiver des SDF meurent de froid.

Le gymnase d'Hautpoul a été ouvert durant l'hiver pour les gens qui dorment dehors.

À l'initiative de membres du Groupe d'Animation du Conseil de Quartier, un groupe de travail se constitue pour travailler sur cette question.

Animer sans déranger

L'évolution du Bassin impulsée depuis la fin des années 90, entre transformation et rénovation, a fait du lieu tout à la fois un cadre de vie exceptionnel vanté par ses habitants et un lieu fréquenté et animé avec succès dès les beaux jours. Cette réussite voit émerger un nouveau problème depuis deux années, le problème de la conciliation entre habitants et non-habitants, du partage entre l'espace public et le lieu de vie... (la question posée ne concerne pas Paris Plage dont l'insertion sur le site du Bassin de la Villette est accompagnée auprès des riverains chaque année avant l'été lors d'un Conseil de Quartier dédié).

Le recensement des problèmes (fréquence d'animations, nuisances sonores, propreté, urines...) a incité la mairie à explorer diverses solutions (renfort de sanisettes/urinoirs pendant l'été, augmentation des rotations de la Propreté...) mais demande une approche innovante permettant la responsabilisation du plus grand nombre des acteurs concernés.

Déjà, la Mairie du 19^e – en concertation avec l'Hôtel de Ville – a récupéré l'autorité de décision et d'autorisation pour les événements pouvant se dérouler sur le bassin, ce qui permettra une réduction de leur nombre. Attention cependant : la Préfecture de Paris est également habilitée à autoriser des manifestations sur le site...

Pour faire face aux questions de propreté et de nuisances sonores, la responsabilisation du public doit être recherchée... Des solutions de type médiation/prévention sont à explorer en complément d'actions de communication (affichage). Suite aux "Etats Généraux de la Nuit" qui se sont tenus en novembre 2010, il a été envisagé de créer au niveau de Paris des groupes de médiateurs pour aller aux sorties des lieux de convivialité (une expérience menée au Brésil et à Barcelone avec un certain succès).

Proposition est faite de tenir au printemps une table ronde consacrée au Bassin réunissant habitants, commerçants, mairie... pour travailler à une charte du Bassin de la Villette et à des solutions.

La Rotonde de Ledoux : présentation du projet et du calendrier par Romain Viennois, futur Directeur

Le bâtiment appartient à la Ville, qui a lancé un appel à projets en 2006 pour le réhabiliter et en faire un lieu ouvert au public. Cofitem Cofimur, qui a construit l'auberge de jeunesse du Bassin de la Villette (le *Belushi's*) a remporté l'appel. Il s'agira d'un café-restaurant artistique, dont le gérant sera le même que celui du *Belushi's*.

La Rotonde proposera dans ses 6 salles de 40 m² chacune une restauration à des prix abordables, correspondant au quartier, des lieux de réunion en location, des expositions et des

animations musicales acoustiques. La Rotonde a vocation à réunir toutes les formes d'art, en prenant bien en compte les arts de rue très prégnants dans le quartier.

L'ouverture est espérée en juin 2011.

www.larotonde.com

Y aura-t-il des concerts de musique classique ?

Oui, entre autres. Il s'agira de concerts acoustiques en petites formations, la Rotonde n'a pas vocation à être une salle de concerts.

La salle la plus grande peut contenir combien de personnes ?

Environ 150 personnes assises, environ 200 debout.

Y aura-t-il une inauguration pour les gens du quartier ?

Oui, dans le même esprit que l'évènement organisé le 21 août pour signaler que les travaux commençaient.